

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 18 juin 2018

### AGRICULTURE

### **LE TERRITOIRE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DÉCROCHE LA 46<sup>e</sup> APPELATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE DE FRANCE : LA BROUSSE DU ROVE EST OFFICIELLEMENT PROTÉGÉE !**

Le 21 mars 2018, la Brousse du Rove avait obtenu l'appellation d'origine contrôlée (AOC) de la part de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO). Une étape clef qui nécessitait cependant, pour être effective, que le décret paraisse au Journal Officiel. C'est désormais chose faite (Journal Officiel du 8 juin 2018), ce qui porte à 21 le nombre de signes de qualité des produits issus du terroir local.

*« Le fait que la Brousse du Rove soit désormais protégée par une AOC est une preuve qu'ici, sur le territoire de la plus vaste métropole de France, nous cultivons des produits agricoles de qualité. Par leur renommée internationale, ceux-ci représentent une force pour l'attractivité de notre territoire »,* commente Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **Les signes de qualité au cœur du Projet Alimentaire Territorial initié par la Métropole**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans une démarche stratégique volontariste à travers la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT), en partenariat avec le Pays d'Arles et ses producteurs.

Ce projet offre une vision à l'horizon 2030 d'un approvisionnement en nourriture des habitants de la Métropole par les productions locales. Les signes de qualité seront ainsi valorisés au titre de la défense de notre patrimoine culinaire et la valorisation des terroirs. Le PAT initié par la Métropole Aix-Marseille-Provence en partenariat avec le Pays d'Arles est le plus important PAT de France en termes de superficie, de population et d'enjeux.

La production de Brousse du Rove et le pastoralisme contribuent à façonner nos paysages en développant la biodiversité et en luttant, aussi, contre les incendies.

### CONTACT PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Marjorie PIRAS  
T : 04 91 99 79 48  
marjorie.piras@ampmetropole.fr

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU  
T : 04 91 997 997  
stephane.gireau@ampmetropole.fr

**Compétente pour assurer la filière agricole sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence encourage :**

- **la création d'emplois**  
L'agriculture métropolitaine fait travailler 13 000 personnes et compte 2 500 exploitations.
- **l'attractivité du territoire**  
L'agriculture représente une force par la renommée internationale des productions du territoire métropolitain.
- **la compétitivité**  
25% du territoire est dédié à l'activité agricole. Les 2500 exploitations génèrent 188 millions d'euros de production brute standard.
- **le rapprochement des consommateurs et des producteurs**  
La Métropole encourage et développe les circuits de vente directe qui permettent aux producteurs de développer leur chiffre d'affaires et aux consommateurs de d'alléger le coût de leur facture alimentaire. La Halle « Terres de Provence », située à Plan-de-Campagne et à Pertuis, en est un parfait exemple.